



Accueil / Vos services / Sécurité

SÉCURITÉ

Les numéros d'urgence : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/fiches-pratiques/famille-et-aides-aux-victimes/numeros-utiles-nationaux>

Faux conseillers bancaires : [consultez la fiche reflexes](#)

Enedis alerte contre les faux agents : <https://www.enedis.fr/presse/enedis-alerte-ses-clients-contre-les-faux-agents-et-les-demarchages-frauduleux>

ATTENTION:



Pour toute intervention , notre référent GDSA77 M.CARDOSO Filipe.

Vous pouvez le contacter au 06 51 64 12 62 ou par mail : mielleriedetripport@gmail.com



**Frelon asiatique est présent en Seine et Marne !
10 nids en 2015100 nids en 2016, 500 en 2017, 800 en 2018.**

Comment se développe le frelon asiatique ? Les mères fondatrices issues des nids de l'année précédente, fondent des nids embryon (ci-dessous). Ces nids donnent naissance à une quinzaine de frelons qui vont aller construire un nid primaire.



Le nid secondaire peut atteindre 50 à 80cm de large et les plus gros une hauteur de 1 m. il peut contenir jusqu'à 6000 frelons. La pleine activité du nid secondaire est atteinte au mois d'août. A ce moment le frelon est présent dans les ruches où il cause de nombreux dégâts mais aussi présent sur les lieux où il y a du sucre et des protéines, les marchés par exemple.

Au mois de novembre le nid va laisser partir jusqu'à 400 mères fondatrices fécondées qui vont hiberner très souvent à proximité du nid de départ. Ces fondatrices ressortiront au mois de mars pour fonder une nouvelle colonie. Le nid se détruit progressivement au mois de décembre, il n'y a plus de colonies pendant l'hiver.

La lutte contre le frelon asiatique :

Le piégeage est très efficace aux mois de mars et avril, il permet de piéger les mères fondatrices. Il doit être fait près des bâtiments où s'installent volontiers les nids primaires. être

il
dégâts sur
insectes.
le piège le
plus
bouteille
mettre un



Le piégeage doit
arrêté ensuite car
causerait plus de
les autres

plus simple est le
efficace : dans une
d'eau minérale,
mélange de 1/3 de
vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop. Ce
mélange doit être renouvelé toute les
semaines

GDSA 77 Maison de l'élevage 77350 Le Mée sur Seine GDSA@apiculture77.fr

MAIRIE DE MÉRY-SUR-MARNE

7, route Jean de la Fontaine
77730 MERY-SUR-MARNE

09.63.54.84.91

Nous contacter



